

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du comité exécutif

Ville de Montréal	Séance tenue le 19 mars 2003
	Numéro de la résolution CE03 0609

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal pour avis de motion et adoption le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement du plan d'urbanisme de l'ancienne Ville de Pierrefonds (no 1044) », de manière à remplacer l'aire d'affectation résidentielle « faible densité » située sur le boulevard Pierrefonds, entre les rues Richmond et Aragon et sur une partie de la rue Aragon, par une aire d'affectation résidentielle « moyenne-haute densité », et d'en recommander son adoption à une séance subséquente;
- 2- de recommander au conseil municipal :
 - de soumettre le dossier à l'Office de consultation publique pour qu'il tienne l'assemblée publique prévue à l'article 109.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, conformément au paragraphe 2° du premier alinéa de l'article 83 (annexe 1) de la Charte de la Ville;
 - de déléguer à la greffière le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique.

Adopté à l'unanimité.

1033050012
40.001

-- Signé par Jacqueline LEDUC/MONTREAL le 2003-04-01 14:19:50, en fonction de /MONTREAL.

Frank ZAMPINO

Me Jacqueline LEDUC, avocate

Président du comité exécutif

Greffière